

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire

30 mars 2017

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions, le jeudi 30 mars 2017 à 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal, située au 12 rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.

Sont présents : Benoit Ladrie Langis Proulx
 Sylvie Voyer Julie Lacroix-Danis

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-très., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION

Résolution No 054-17

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolue à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusés l'avis de convocation.

PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) VOLET -2.

Résolution No 055-17

Il est proposé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts adhère au programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, Volet Fonds des petites collectivités (FPC) volet -2.

Que la municipalité autorise madame Nadia Lavoie, Directrice générale/sec.-Très. à présenter le projet du réaménagement de la Bibliothèque municipale dans le nouvel édifice municipal dans le cadre du programme NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) VOLET -2. Et autorise madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.-très. à compléter et a signer tous les documents se rapportant à cette demande pour et au nom de la municipalité.

De plus la municipalité s'engage a payer sa part de coûts admissibles et s'engage a l'exploitation continu du dit projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 056-17

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Benoit Ladrie que la séance soit levée. Il est 19h03.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.